



Le petit journal de Valezan

Budget et projets

Cette année sera marquée par une pause dans les gros travaux (à l'échelle de la commune!) engagés depuis plusieurs années : assainissement, enfouissement d'une partie des réseaux secs et construction de la station d'épuration.

Nous n'avons donc pas eu trop de mal à équilibrer le budget pour 2011 et nous pourrons même faire quelques provisions pour les projets futurs.

Première conséquence très concrète : les taux d'imposition n'augmenteront pas cette année pour la part communale. Et comme ils n'augmenteront pas non plus pour la communauté de communes, ni pour la taxe des ordures ménagères, les impôts locaux seront donc stables. Cela ne sera peut-être pas évident à la lecture de votre avis d'imposition car la présentation va changer à cause de la réforme des collectivités locales et de la taxe professionnelle. Dès que les services de l'État seront en mesure de nous renseigner sur la présentation des futures taxes, nous pourrons vous dire à quoi correspondent les différentes colonnes ; mais l'essentiel est de retenir que les taux votés par vos élus locaux qui font le maximum pour ne pas alourdir la pression fiscale, sont inchangés.

Le conseil municipal doit cependant se projeter dans l'avenir et notamment réfléchir aux obligations légales : par exemple l'accessibilité des locaux publics aux personnes handicapées. De ce point de vue, même s'il était possible de rendre les locaux de l'actuelle mairie conformes, sous réserve de quelques travaux, les ruelles qui y conduisent ne seront jamais aux normes ! C'est pourquoi nous réfléchissons à deux hypothèses :

** le presbytère, mais son accès est aussi difficile et les travaux d'un carrefour sur la RD86 très coûteux*

** l'ancienne fruitière : des évaluations sont en cours pour l'achat et les travaux.*

N'hésitez pas à nous faire part de votre avis, il nous aidera à prendre une décision.

Il y a quand même quelques travaux prévus en 2011 : remise à niveau de l'assainissement en amont du parking du Sézalet, travaux d'entretien des routes et chemins (lire l'article suivant sur la route des vignes), construction d'un petit local technique à la station d'épuration pour rendre l'accès aux vannes plus facile, réfection des vitraux de l'église et pose de panneaux solaires à l'auberge.

Et très bientôt, vous pourrez contribuer au nettoyage du village lors de notre journée de corvée/rencontre habituelle : rendez-vous le 13 juin à 8h au garage communal avec pelles, balais de cantonnier et bonne humeur !

Pour le Conseil Municipal , Véronique Gensac

Entretien de la route des vignes

Des branches surplombent la chaussée et des troncs menacent de tomber sur cette route qui est de plus en plus fréquentée.

Quelques rappels réglementaires :

Les premiers responsables sont les propriétaires des terrains bordant la route :

Les propriétaires forestiers sont responsables des dommages causés par leurs arbres, en cas de chute de branches par exemple. C'est la logique application de l'article 1384 du code civil qui précise : « on est responsable non seulement du dommage que l'on cause par son propre fait mais encore de celui qui est causé par le fait des personnes dont on doit répondre, ou des choses que l'on a sous sa garde ». Il est possible de couvrir sa responsabilité par une assurance.

Une branche tombe sur une route et endommage une automobile, un incendie se propage à partir de votre parcelle... Les exemples peuvent être multipliés à l'infini. Les conséquences pécuniaires peuvent quelquefois être très importantes, et la souscription d'une assurance responsabilité civile spécifique s'avère indispensable. En effet, les assurances responsabilité civile familiales ne garantissent pas les propriétés forestières.

Toutefois, l'assurance responsabilité civile, comme toutes les assurances, ne couvre pas les dommages présentant un caractère certain. Ainsi, la chute d'une branche d'un arbre mort est probable ; en cas de dommage résultant, l'assurance ne joue pas...

Les arbres, les branches et les racines qui avancent sur le sol des voies communales doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies, à la diligence des propriétaires ou fermiers

Enfin, l'article R 116-2 5 du code de la voirie routière donne pouvoir au maire de sanctionner les personnes qui « auront établi ou laissé croître des arbres ou haies à moins de deux

mètres de la limite du domaine public routier. »

Cependant la commune a aussi une responsabilité de sécurité à assumer sur les voies publiques de son territoire et le maire peut prendre un arrêté :

La commune est tenue à une obligation de sécurité sur les voiries de son territoire. Elle ne peut ouvrir à la circulation que des voiries publiques suffisamment sûres. Le maire peut engager une démarche amiable auprès des propriétaires pour qu'ils procèdent à l'enlèvement des arbres leur appartenant. Passé un délai fixé par arrêté, le maire peut décider de faire procéder à l'enlèvement des arbres pour mettre fin au danger.

En conséquence, un courrier va être adressé à tous les propriétaires concernés pour leur demander de procéder à la mise en sécurité de la route des vignes avant le 1er juin et au-delà de cette date, une entreprise fera ce travail.



Transports scolaires

Les dossiers pour la prochaine année scolaire ont été distribués et il faudrait les rapporter à la mairie au plus tard le 11 juin.

Des nouvelles de Cuba

Vous avez été nombreux à participer à la rencontre organisée par Bernard et Elisabeth et votre générosité a permis de récolter 445€.

Voici le courrier que Bernard et Elisabeth ont reçu pour nous remercier de cette initiative :

Chers amis de Savoie, Bernard et Elisabeth,

Quelle grande joie dans mon coeur quand j'ai vu ces photos. Elles sont ravissantes et très émouvantes parce que, voir cette quantité de Mojitos, apéritif de mon pays, parmi les montagnes des Alpes Françaises est vraiment

une preuve d'affection et d'amitié que peuvent échanger les peuples d'une manière simple et sensible.

Je vous serai éternellement reconnaissant d'aimer mon pays et ses gens!

J'ai appris à Tito la nouvelle au sujet de la collecte de l'argent et il va, c'est sûr, le dire à Alberto et à sa femme. Je crois que tout le village de Vinales vous gardera toujours dans son cœur.

Tito me donnera ses coordonnées bancaires, de façon à ce que dès vous pourrez, vous envoyiez l'argent. Quand à moi, je me chargerai de vous tenir au courant de la gestion et de ce qui est entrain de se faire.

Je reçois toujours beaucoup de français chez moi. En ce moment, j'ai une jeune fille bretonne...Je lui ai parlé de vous et maintenant je lui montrerai les photos de la "Fiesta Cubana"

Je vous en prie, donnez, de ma part un chaleureux bonjour à tous vos amis, vos voisins et à vos connaissances. Chez moi, vos amis seront reçus avec encore plus d'amour que d'habitude et auront même droit à une réduction. (rires) Merci de parler de nous...

Une bise pour les petits enfants et pour vous, mon affection.

Elena.

Les personnages et les lieux :

ELENA : Avocate et propriétaire d'une chambre d'hôte à LA HAVANE . Se charge de faire le relais entre nous et le surveillant des travaux : TITO.

TITO : Propriétaire d'une chambre d'hôte à Vinales .Il a notre confiance. Il se charge de gérer l'argent et de suivre les travaux de la construction du puits.

ALBERTO ET YAROWSKI : Paysans de Vinales . Ils ont 2 enfants. Ils n'ont l'électricité que depuis 2 ans. (Installée grâce à une association espagnole) et pas d'eau à moins de 1,5 kms... Ce sont les bénéficiaires du puits. Nous ne communiquons avec eux que par l'intermédiaire de Tito car ils sont très isolés et ne bénéficient pas de e mail.

VINALES: (On prononce Vignalès) Petit village de montagne à l'ouest de Cuba. Vit de la culture du tabac, des bananes, des ananas et des haricots. De la taille de Aime avec

beaucoup de petits hameaux dispersés dans les vallées environnantes.

Le préfet en visite dans la communautés de communes du canton d'Aime



Le 15 avril, Le préfet, Monsieur Christophe Mirmand et la sous-préfète, Madame Conca ont été invités par la communauté de communes à visiter les communes du canton. Cette rencontre très conviviale, avec tous les maires, accompagnée par Auguste Picollet, a permis d'échanger sur notre territoire, ses projets, ses problèmes : rien ne vaut les rencontres directes sur le terrain. Cette visite a fait étape à Valezan où Boukar et Anne-Laure ont offert des boissons.

Cérémonie commémorative du 8 mai

Elle aura lieu à 10h45

Nous nous retrouverons devant le monument aux morts